

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 février 2024

Date de l'affichage de la convocation : 28 février 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 10

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Le douze mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : LEPILLET Sonia

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

Secrétaire de séance : JOSSELIN Valéry

Pouvoirs : LEPILLET Sonia donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Date de publication en ligne :

➤ **OBJET : Achat de terrain SCI du Bon Vin**

Considérant que la parcelle à l'intersection de la Route Nationale et de la rue de la Chaussée à St-Rimault a changé de propriétaire et appartient désormais à la SCI du Bon Vin,

Considérant la nécessité de mettre en sécurité cette intersection menant directement sur la route départementale D 938, en agrandissant la chaussée pour éviter l'angle droit du carrefour, et ainsi augmenter la visibilité trop faible actuellement pour avoir un accès de façon sécurisée.

Considérant le projet initial d'inclure à cette acquisition un projet de parking pour les administrés de la rue de la Chaussée,

Monsieur le Maire propose :

- de revoir à la baisse la surface d'acquisition de la parcelle pour casser l'angle uniquement et ainsi augmenter la visibilité d'accès à la route départementale
- abandonne le projet de réalisation d'un parking,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte les propositions de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à entamer une négociation à l'amiable entre la SCI du Bon Vin et la Commune pour mise en accord de la surface à acquérir,

Prend en charge les frais de notaire et de géomètre,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du terrain, aux devis des travaux pour l'aménagement du carrefour et de tout document relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

